

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	8
Votants	13

**Date de la convocation :**

11 octobre 2022

**Date d'affichage**

11 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Christèle HARDY, Conseillers.

**Était absent excusé :** David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, NATHALIE BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Loïc CARRE, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Franck BRYON, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

---

**OBJET DE LA DELIBERATION N°82/2022 : DEVIS SUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT D'UN COMPLEXE SPORTIF**

Suite à l'intervention de Mr Gilbert et de Mr Guérault, présidents des clubs de football, au dernier conseil municipal, le débat s'est poursuivi sur le devenir du terrain de football actuel.

Afin de poursuivre la réflexion, il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité d'un nouveau complexe sportif (type terrain de football synthétique), répondant précisément aux demandes des Clubs. Cette étape est primordiale pour l'évaluation du coût global de cet investissement.

L'entreprise Sport et Initiatives, ingénierie du Sport, ZA La Belle Croix 2, 72 510 REQUEIL, a soumis le devis suivant :

- Réunion de démarrage – cadrage – validation des besoins ;
- Esquisse ;
- Descriptif technique ;
- Estimation des travaux ;
- Planning des travaux.

Pour la somme de 5 460.00 € TTC (dont 910 € de TVA).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **-VALIDE** cette dépense auprès de L'entreprise Sport et Initiatives, ingénierie du Sport, ZA La Belle Croix 2, 72 510 REQUEIL, pour **un montant total 5 460.00 € TTC.**
- **-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/10/2022  
Reçu en préfecture le 24/10/2022  
Affiché le **24 OCT. 2022**  
ID : 035-213503246-20221018-82\_2022-DE

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN



Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Geloin", written over a horizontal line.